



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du mardi 20 octobre 2020

Ordre du jour : 2020-C

- Point sur la rentrée scolaire de septembre
- Convention avec l'école Jeanne d'Arc pour l'accompagnement transport scolaire
- Personnel : heures complémentaires suite au protocole sanitaire COVID
- Point Budget jusqu'à la fin de l'année
- Retrait du groupement de fourniture d'électricité
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, et vingt du mois d'octobre, à 19 heures, le conseil syndical du groupe scolaire intercommunal des classes primaires et maternelles des communes de Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Martin-de-Vaulserre et Saint-Jean-d'Avelanne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Saint-Martin-de-Vaulserre, sous la Présidence de Monsieur Patrick GUILBERT, Président.

Titulaires et suppléants présents : Patrick GUILBERT, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien GALLICE, Michel REYNAUD, Isabelle SAPIN, Cathy ROBERT, Valérie FRERI, Cédric MILANI, Maryline LORTJEAN, Alexandra QUILES, Amandine VALENTE, Marie-Christine VARNIER

Autre présence : Dominique COMBAZ et Catherine MUYARD-BESSADET

Secrétaire de séance : Isabelle SAPIN

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Syndical. Aucune remarque n'étant soulevée,

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Point sur la rentrée scolaire de septembre

En raison de la crise sanitaire, la rentrée scolaire a bien été maîtrisée par les enseignants et l'ensemble des agents du SIVU.

Cette année, 151 élèves ont fait leur rentrée de la maternelle au CM2.

Monsieur Régis Tournier est parti et une nouvelle institutrice, Madame Souillier est venue le remplacer dès la rentrée.

Concernant le personnel communal, ils sont 8 à ce jour. Une personne a démissionné mais sera remplacée par une personne qui arrive à la rentrée des vacances de la Toussaint, soit le 2 novembre.

L'école fait le maximum pour respecter le protocole sanitaire (nettoyage des salles) cela représente une modification des plannings des agents soit 10h de travail par semaine en plus.

Nous n'avons eu aucun cas de COVID dans l'école à ce jour.

2. École Jeanne d'Arc – Pont-de-Beauvoisin – Participation au transport scolaire

Suite à la dernière réunion que nous avons eu à Saint-Jean-d'Avelanne en présence des trois maires des 3 communes, l'école Jeanne d'Arc était d'accord sur le mode de calcul financier en fonction du nombre d'enfants. Un projet de convention avait été établi et envoyé à l'école Jeanne-d'Arc.

Nous avons reçu dernièrement un courrier de leur part où ils reviennent sur la convention que nous leur avons préparée qui stipulait leur participation à hauteur de 3'000.00 € sur une année scolaire pour l'Ecole Jeanne d'Arc et pour les 3 communes 7'000.00 €.

Il faut rappeler que l'accompagnatrice est en charge des enfants de l'école Jeanne-d'Arc sur $\frac{3}{4}$ du trajet.

Dans le cas où l'école Jeanne-d'Arc persiste, il a été décidé à l'unanimité que l'accompagnatrice surveille les enfants jusqu'à l'arrêt des Eteppes le matin et le soir. Ce qui implique que l'école Jeanne-d'Arc devra mettre une personne depuis les Eteppes, à sa charge, pour le trajet jusqu'à Pont-de-Beauvoisin et inversement.

Il a été acté par les Maires membres du SIVU d'adresser un courrier, en recommandé, afin de préciser la décision prise.

3. Personnel communal : heures supplémentaires suite au COVID

Depuis septembre, on a été obligé de majorer le nombre d'heures de 10h hebdomadaires soit 2h en plus pour le personnel concerné par le nettoyage et la surveillance afin de respecter le protocole sanitaire.

On pourra payer les salaires de septembre et octobre, toutefois il faut trouver une solution pour novembre et décembre. Nous avons besoin de 10'000.00 € pour clôturer l'année. Nous demandons une avance sur 2021 aux 3 communes pour pouvoir payer le reste des factures et les salaires des employés des deux derniers mois, compte tenu des heures complémentaires et des factures concernant les produits d'entretien et d'hygiène dont le budget a été largement dépassé.

Jean-François PILLAUD-TIRARD, Maire de St Jean d'Avelanne, souligne qu'il n'y a pas d'aides, ni de subventions pour les écoles de la part des VDD. Réponse des VDD : On ne subventionne pas le fonctionnement. Pourquoi ne pas refaire un dossier ?

Suite à la demande d'avance de 10'000.- € sur 2021, les maires de Saint-Martin-de-Vaulserre et de Saint-Jean-d'Avelanne sont d'accord. Le maire de Saint-Albin, Cédric MILANI, est d'accord mais demande plus d'informations sur les dépenses. Cette avance sera donnée selon le pourcentage de participation au SIVU.

4. Retrait du groupement de fourniture d'électricité

Le taux préférentiel que nous avons n'est pas maintenu par le groupement d'énergie TE38.

Patrick GUILBERT a contacté l'EDF, il va voir s'il est possible de regrouper les 3 communes et les membres acceptent la démarche.

Il faut signaler que l'on essaye de moins consommer d'énergie : on baisse le chauffage de l'école pendant les vacances scolaires et les ampoules ont été remplacées par des leds.

Evolution de notre consommation d'énergie ces 3 dernières années :

- En 2017 : 17 655.00€
- En 2018 : 15 533.00 €
- En 2019 : 13 285.00 €

5. Questions diverses

- Le siège social du SIVU : il est transféré de la Mairie de Saint-Jean-d'Avelanne à l'Ecole des 3 villages toujours à Saint-Jean-d'Avelanne.
- La réserve parlementaire de 3'000.00 € concernant la classe supplémentaire, nous a été finalement refusée. Ils nous ont répondu par mail, 5 ans après, que les travaux avaient été commencés avant la demande de subvention. Mais à notre décharge, cette classe devant ouvrir pour la rentrée scolaire, les travaux ont été effectués entre le début juillet et le fin août.
- L'ordinateur du SIVU : La secrétaire utilise son ordinateur portable personnel pour le secrétariat du SIVU. Peut-on lui acheter un nouvel ordinateur et le mettre sur le budget 2021 ? Les membres ont accepté.

- La cour d'école de l'école : Les enfants s'amuse autour du préfabriqué et creusent des trous. A cet endroit-là il n'y a que de la terre, la pelouse n'existe plus.

Patrick GUILBERT a demandé aux services techniques des Vals du Dauphiné, un devis pour une solution en enrobés, soit un coût de 24'000.00 € défini pour une surface de 480m².

Le conseil syndical réfléchit à d'autres solutions moins onéreuses.

- Saint-Albin-de-Vaulserre, la Buquinière : Pour le car scolaire, il faudrait un passage piéton, un zebra, des panneaux. Le Maire a contacté le Département pour la sécurisation de cet arrêt de car.
- La nouvelle cour d'école : Jean-François PILLAUD-TIRARD a expliqué aux membres de l'assemblée l'historique de ce projet qui est en cours de réalisation. La subvention du département est de 60 %.

Le SIVU n'avait pas les moyens de la financer et de plus c'est un aménagement sur un terrain communal.

Les travaux de la cour d'école seront finis fin novembre 2020 mais elle sera opérationnelle en avril 2021 après la pousse du gazon.

Ce projet sera entièrement clôturé avec un portail fermé à clé puisqu'il ne sera pas ouvert au public mais réservé exclusivement aux enfants de l'école pour les activités sportives.

Une convention sera établie pour le fonctionnement assez rapidement.

D'autre part, Cédric MILANI, le maire de Saint-Albin-de-Vaulserre a demandé des informations plus précises sur le fonctionnement de cette cour d'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21.00.